

ACTE 2

Agence Centrale du Traitement d'Enquêtes
Siège et Services Centraux
1931, Route de Caumont
84800 - L'ISLE SUR LA SORGUE

Etablissement Secondaire
2, rue du Plat D'Etain
37000 - TOURS

Enquêteurs privés d'Etablissements Financiers & Assurances

Agence Privée de Recherche inscrite en Préfecture (I & L) sous le N° 36-98
S.A.R.L. au Capital de 50.000 Fr. - RCS 412 981 227 NAF : 746 Z

☎ 04.90.38.32.93 - 📠 04.90.20.70.02

98 B 612
412 981 227

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire
du 1^{er} Septembre 1999

3158
28/9/99

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le premier Septembre à 9 heures, les associés de la société, se sont réunis au 1931, route de Caumont 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE sur convocation du gérant en date du 16 Août 1999.

L'assemblée est présidée par Madame DROUILLOT Christine en qualité de gérante associée.

La présidente constate que tous les associés sont présents, à savoir :

Madame Christine DROUILLOT propriétaire de 170 parts;
Mademoiselle Vanessa GUIRAUD propriétaire de 330 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation
- le rapport du gérant
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- nomination d'un nouveau gérant;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur GUIRAUD Jean-Yves, demeurant à 1931, route de Caumont 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} Septembre 1999.

Il exercera ses fonctions en remplacement de Madame Christine DROUILLOT Christine, dont le départ est dû aux raisons suivantes : démission pour convenance personnelle.

Monsieur GUIRAUD Jean-Yves déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ses frais de déplacement et de représentation lui seront, en outre, remboursés, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Copie certifiée conforme à l'original